



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4025

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association E-graine pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Baume

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4025**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association E-graine pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, souhaite favoriser, en vue, notamment, d'atteindre les objectifs nationalement définis, les actions qui permettent une amélioration du tri desdits déchets.

L'association E-graine est un mouvement d'associations d'éducation au développement durable qui, à travers des méthodes actives, a pour volonté de faire naître et grandir les initiatives solidaires et responsables, toutes générations confondues.

Le développement durable est conçu par E-graine comme un modèle socio-économique qui agit pour la préservation des ressources naturelles tout en permettant à chaque homme de répondre à ses besoins vitaux.

L'association E-graine propose un projet d'accompagnement à destination des habitants du centre d'hébergement d'urgence (CHU) de Villeurbanne. Le centre accueille actuellement une centaine de résidents. La gestion des déchets est réduite et le tri inexistant. L'éducation à ne plus jeter de déchets par terre reste un objectif majeur, tout comme l'information et l'accès à une déchèterie afin de ne pas encombrer les trottoirs. Les employés de la structure souhaitent donc proposer aux résidents des ateliers de sensibilisation à la gestion des déchets afin de favoriser le respect de la propreté des espaces communs et engager une démarche citoyenne. Tous se verront donc activement impliqués dans la gestion et le tri des déchets ainsi qu'aux économies d'énergie.

Les objectifs auxquels concourt l'association E-graine participent donc à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention et d'amélioration du tri.

Pour l'année 2020, le projet se décompose en 3 axes :

- implication collective, création de lien social dans le quartier,
- insertion et lutte contre la précarité par l'éducation à l'environnement,
- sensibilisation et action pour une démarche éco-citoyenne.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- impliquer les habitants du territoire sur un projet participatif local,
- développer du lien social et le mieux vivre ensemble à travers des activités communes à l'échelle du centre et du quartier,
- faire prendre conscience des avantages à économiser les ressources pour favoriser l'insertion et la gestion autonome dans un futur logement,
- sensibiliser les habitants à la gestion des déchets,
- améliorer la propreté collective dans les espaces communs du CHU,
- sensibiliser les habitants à la consommation d'énergie.

Pour répondre à ces objectifs, le projet est découpé en 2 parcours distincts et complémentaires : un parcours énergie (16 heures) et un parcours déchets (20 heures) avec, dans les 2 cas, des actions collectives et des temps de sensibilisation.

Le budget prévisionnel de l'association E-graine pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés, d'un montant total de 14 500 €, est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	1 220	vente de produits finis / prestations de service	0
services extérieurs	1 200	subventions d'exploitation :	
autres services extérieurs	830	- appel à projets Fondation de France	2 900
impôts et taxes	0	- Villeurbanne (service politique de la ville)	3 500
charges de personnel	8 200	- Métropole de Lyon (service des déchets)	3 500
charges financières	0	GIE la Ville autrement	2 000
dotations aux amortissements	450	contributions volontaires en nature	2 600
emploi et contributions volontaires en nature	2 600		
<b>Total TTC</b>	<b>14 500</b>	<b>Total TTC</b>	<b>14 500</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 3 500 € au profit de l'association E-graine, dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour l'année 2020.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec l'association bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € au profit de l'association E-graine, dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés, pour l'année 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association E-graine définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 500 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2482.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**